

Charte

«Groupe de réflexion»



Les défis du régime de santé suisse deviennent de plus en plus variés. En particulier l'évolution des coûts met de plus en plus à l'épreuve le système de santé suisse universellement reconnu. Des améliorations du système doivent être examinées en profondeur, être équilibrées et être politiquement susceptibles d'obtenir une majorité. Le Groupe Mutuel a ainsi créé en 1998 le groupe de réflexion comme conseil politique, dans le contexte du système de milice suisse déjà éprouvé.

Cette Charte fixe l'objectif, les critères d'affiliation ainsi que les principes généraux du Groupe de réflexion.

N°1

Le groupe de réflexion est indépendant et autonome.

N°2

L'objectif principal du groupe de réflexion est d'améliorer le système de santé suisse en maintenant des éléments libéraux et de l'économie de marché.

N°3

Le groupe de réflexion a en outre les tâches suivantes:

- Transmettre des connaissances sur le système;
- Permettre un échange sur des thèmes actuels de la politique sanitaire et de l'économie;
- Déposer de nouvelles idées pour améliorer le système

N°4

L'appartenance au groupe de réflexion n'est liée à aucune obligation.

N°5

Le groupe de réflexion se compose d'actuels et d'anciens membres des Chambres fédérales ainsi que de représentants du Groupe Mutuel.

N°6

Les membres représentent les différentes régions linguistiques et partis politiques du pays.

N°7

L'indemnisation des membres est volontaire. Elle est communiquée publiquement et son niveau régulièrement contrôlé.